

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 490

15 mars 2011

SOMMAIRE

Agence Fonseca Immobilier Luxembourg	LSF7 Lux Investments II S.à r.l.	23516	23517
.....	LSF7 Lux Investments I S.à r.l.	23517	23516
Agence Glesener & Mach S.à r.l.	LSF7 Lux Investments IV S.à r.l.	23517	23518
.....	LSF7 Lux Investments V S.à r.l.	23518	23518
Agence Immobilière du Future S.A.	LSF Aggregated Lendings S.à r.l.	23518	23511
.....	LSF Elancourt Investments S.à r.l.	23519	23511
AM LuxCo S.à r.l.	LSF Ichigaya Investments S.à r.l.	23519	23512
.....	LSF Marseille II S.à r.l.	23520	23512
Arsenic S.A.	LSF Marseille S.à r.l.	23520	23513
.....	LSF Ozark Finance Company S.à r.l.	23510	23514
Asia Capital Investments S.à r.l.	LSF Finance, S.à r.l.	23510	23519
.....	LSREF Lux Investments IX S.à r.l.	23510	23519
AZ Electronic Materials (Luxembourg) S.à	MCD Technologies S.à r.l.	23487	23479
r.l.	Mode Sexy Brésil S.à r.l.	23487	23507
.....	M & S Mode Luxembourg S.à r.l.	23520	23505
Bain Capital Everest Manager Holding	Obika Holdings S.A.	23520	23488
SCA	Oceanus Investments Holding S.A.	23506	23479
.....	Progim	23506	23505
Bastion Managing Partner S.à r.l.	Real Web S.A.	23506	23508
.....	Shaftesbury Corporate Management Ser-	23487	23509
Brecton Investments S.A.	23487	23509
.....	Shaftesbury Investments (Luxembourg)	23510	23510
Columbus Participations Lux S.à r.l.	S.à r.l.	23510	23510
.....	Skigo S.A.	23510	23503
Energy Overseas S.A.	Société Luxembourgeoise de Courtage	23477	23504
.....	Audio-Video	23520	23504
EQT Mezzanine SSP S.à r.l.	Société Luxembourgeoise de Courtage	23474	23506
.....	Audio-Video	23474	23506
Eremis Holding S.A.	Sodexo Senior Service S.A.	23474	23509
.....	Unimac S.A.	23474	23513
Eremis S.A., SPF	Vervander S.A.	23474	23513
.....	VF (Lux)	23511	23509
Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l.	Yachteamo	23511	23514
.....	23511	23514
Gamma Logistics Investment S.A.		23506	
.....		23508	
Grandima SA		23508	
.....		23507	
Hifi-Participations		23508	
.....		23478	
Higher Ground S.A.		23478	
.....		23477	
ILIC-GO-ZEM S.à r.l.		23477	
.....		23505	
La Girondine S.à r.l.		23505	
.....		23503	
LBC Luxembourg		23503	
.....		23504	
LSF5 MHB Investment S.à r.l.		23504	
.....		23504	
LSF5 Roundup Holdings S.à r.l.		23504	
.....		23514	
LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l.		23514	
.....		23515	
LSF6 Lux Investments II S. à r.l.		23515	
.....		23515	
LSF6 Lux Investments VIII S.à r.l.		23515	
.....		23516	
LSF6 Rio S.à r.l.		23516	
.....		23516	
LSF7 Finance S.à r.l.		23516	
.....		23517	
LSF7 Lux Investments III S.à r.l.		23517	

**Eremis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Eremis Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 4.664.

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «EREMIS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 4664, constituée suivant acte reçu en date du 31 juillet 1950, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 69 du 1^{er} septembre 1950, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 327 du 27 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien GARCIE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Olga MILYUTINA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les DIX MILLE (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Adoption du statut de société de gestion de patrimoine familial, changement de la dénomination de la Société de «EREMIS HOLDING S.A.» en «EREMIS S.A., SPF» et modification subséquente du premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts dont la dénomination est: «EREMIS S.A., SPF»

2. Modification de l'objet social et de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

3. Ajout à l'article 5 d'un paragraphe ayant la teneur suivante:

«Les actions et obligations ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres»

4. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 250.000,-(deux cent cinquante mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 250.000,-(deux mille cinquante mille euros) à EUR 500.000,-(cinq cent mille euros) par l'émission de 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;

6. Modification des Dispositions Générales des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

7. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter le statut de société de gestion de patrimoine familial, de changer la dénomination de la Société de «EREMIS HOLDING S.A.» en «EREMIS S.A., SPF» et de modifier le premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts dont la dénomination est: «EREMIS S.A., SPF»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts quant à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe ayant la teneur suivante in fine de l'article 5 des statuts:

«Les actions et obligations ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres»

Quatrième résolution

L'assemblée générale, sur vue du rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide d'introduire un nouveau capital autorisé à concurrence de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-), pour porter le capital social de son montant actuel de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) par l'émission de DIX MILE

(10.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes .

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des emprunts obligataires convertibles et à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

L'article cinq des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-), représenté par DIX MILLE (10.000) actions de VINGTCINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titre représentatifs de plusieurs unités.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-), pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-), le cas échéant par l'émission de DIX MILLE (10.000) actions de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existants.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation donnée le 2 décembre 2010 doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Les actions et obligations ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres»

Sixième résolution

L'assemblée décide de les Dispositions générales des statuts pour leur donner désormais la désormais la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: K. DE WILDE, A. GARCIE, O. MILYUTINA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55793. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002407/170.

(110001885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Energy Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 103.146.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 17 décembre 2010 que Maître Marianne GOEBEL, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011003532/17.

(110001819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

La Girondine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.892.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 31 janvier 2011

Monsieur Francis DELUGIN, gérant de sociétés, demeurant au 29, Rue de Bonnevoie L – 1260 Luxembourg
cède 20 parts sociales

à

Madame Martine SICHEL, serveuse,, née le 15.04.1959 à Baronville (F) demeurant au 3, Rue des Chênes F – 54190
VILLERUPT (F)

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties.

Ainsi, suite à cette cession de parts, les cent (100,-) parts d'une valeur nominale de cent vingt cinq € (125,- euros) chacune de la société LA GIRONDINE S. à r. l. avec siège au 66, Route d'Esch L – 1470 LUXEMBOURG

sont dès à présents souscrites comme suit:

Monsieur Francis DELUGIN, gérant de sociétés, né le 28.10.1949 à Libourne (F)

demeurant au 29, Rue de Bonnevoie L – 1260 Luxembourg 80,- parts sociales

Madame Martine SICHEL, serveuse, née le 15.04.1959 à Baronville (F)

demeurant au 3, Rue des Chênes F – 54190 VILLERUPT (F) 20,- parts sociales

Total 100,- parts sociales

Madame Martine SICHEL, serveuse, née le 15.04.1959 à Baronville (F) demeurant au 3, Rue des Chênes F – 54190
VILLERUPT (F) est nommée gérante administrative, Monsieur Francis Delugin, devient de ce fait gérant technique.

La société peut être engagée par la signature de la gérante administrative jusqu'à concurrence de dix mille Euros (10.000,- €) par mois, au-delà de ce montant la signature du gérant technique est requise.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Pour LA GIRONDINE S. à r. l.

Signature

Référence de publication: 2011017127/29.

(110020618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

ILIC-GO-ZEM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 157.785.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le six décembre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Michel ILIC, serveur, né à Novi-Sad/Wojwodina, le 9 décembre 1955, demeurant à L-1621 Luxembourg, 6, rue des Genêts, agissant en nom personnel et se portant fort pour:

2) Monsieur Philippe GOMEZ, indépendant, né à Nancy (F), le 21 décembre 1956, demeurant à L- 2430 Luxembourg, 23, rue Michel Rodange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ILIC-GO-ZEM S.à.r.l."

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons non-alcooliques et alcooliques avec brasserie-restaurant, la commercialisation de tout produit associé à la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir du 1^{er} janvier 2011.

L'année sociale coïncide avec l'année civile.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- €), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.- €) chacune.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Michel ILIC, préqualifié,	75 parts
Monsieur Philippe GOMEZ, préqualifié,	25 parts
Total:	100 parts

La somme de douze mille quatre cent euro (12.400.- €), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille cent vingt cinq euro (1.125.- €).

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant, Monsieur Michel ILIC, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: ILIC, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 13 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15554. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 décembre 2010.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2011003541/62.

(110001823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Oceanus Investments Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.784.

Le siège de la société OCEANUS INVESTMENTS HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois sise au 3A, rue Guillaume Kroll à L - 1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B85.784,

a été dénoncé avec effet au 30 décembre 2010 par son agent domiciliataire.

La convention de domiciliation conclue le 17 décembre 2001 entre PADDOCK S.A. et OCEANUS INVESTMENTS HOLDING S.A. a été résiliée avec effet au 30 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paddock S.A.

Signature

Référence de publication: 2011003547/15.

(110001865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

MCD Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 157.918.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, a private company limited by shares, organised under the laws of Cyprus, with registered office at Michail Georgiou, 70, Athienou, P.C. 7600, Larnaca, Cyprus, registered with the Registrar of Companies under the number HE 252853,

duly represented by Maître Juliette FEITLER, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 November 2010.

2. Mr. Mikhail PREDTECHENSKIY, born in Gusinoozersk, Selenginsk District, Buryat ASSR, on 23 April 1957, residing at Morskoy Prospect St., 40, Aprt. 38, Novosibirsk, Russia,

duly represented by Maître Juliette FEITLER, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 November 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and will be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as above stated, have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is hereby incorporate:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. Corporate object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the acquisition and maintenance of intellectual property rights, especially to enter into license agreements or any agreement subject to royalties. If necessary, the Company may raise up the required funds by entering into any type of loan agreement in relation thereto.

The Company may further use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including members or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company shall bear the name MCD Technologies S.à r.l..

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the members, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Corporate Capital. The corporate capital is set at thirty two thousand Euros (EUR 32,000.-) represented by thirty two thousand (32,000) units with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company may repurchase its own units within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole member or by a decision of the members' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole member, the Company's units held by the sole member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the units held by each member may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole member or of any of the members.

Art. 12. Management. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager (s) need not be members and may either be individuals or legal entities. Where a legal entity is appointed as manager, it shall designate a permanent representative to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding more than half of the corporate capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of members shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, (ii) the joint signature of any two managers, or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers.

The Sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a member of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the members before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 16. General meetings of unit holders. The sole member assumes all powers conferred to the general members' meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of units owned. Each member has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarters of the Company's corporate capital, in accordance with the provisions of the Law.

Rather than at a general meeting, the members of the Company may also pass resolutions in writing, provided that they do so by a unanimous vote representing the Company's entire issued capital.

Art. 17. Financial Year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued corporate capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole member or to the members in proportion to their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

1. interim accounts are drafted on a quarter or semi-annual basis,
2. these accounts show a profit including profits carried forward,
3. the decision to pay interim dividends is taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, if there is enough cash. Otherwise, the decision has to be taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 20. Dissolution- Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the member(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the members shall be made in accordance with the last paragraph of article 19.

Art. 21. Application of the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provisions

The first financial year of the Company shall begin today and shall end on the 31st of December 2011.

Subscription and Payment

- There now appears Maître Juliette FEITLER, pre-named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, pre-named, by virtue of the said power of attorney under private seal granted on 29 November 2010, being understood that the proxy holder may not be considered as founder, declares to subscribe in the name and on behalf of FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, pre-named, for thirty one thousand (31,000) units and to make payment in full for such units by a contribution in cash of an amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-).

The thirty one thousand (31,000) units with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each have been fully paid up in cash and subscribed by FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, pre-named, so that the amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

There now appears Maître Juliette FEITLER, pre-named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of Mr. Mikhail PREDTECHENSKIY, pre-named, by virtue of the said power of attorney under private seal granted on 29 November 2010, being understood that the proxy holder may not be considered as founder, declares to subscribe in the name and on behalf of Mr. Mikhail PREDTECHENSKIY, pre-named, for thousand (1,000) units and to make payment in full for such units by a contribution in kind consisting in two patents, (i) one registered with the Russian Agency for Patents and Trademarks under number 2157060 dated 27 September 2000 and (ii) the other registered with the United States Patent and Trademark Office under number US 6,846,467 B1 dated 25 January 2005, which are currently held by Mr. Mikhail PREDTECHENSKIY, pre-named, (jointly referred to as the "Patents" and each of them as a "Patent").

According to a valuation report issued by the founders of the Company on 29 November 2010, the value of the Patents contributed to the Company, by virtue of the present deed amounts to one thousand Euros (EUR 1,000.-) with a single value of five hundred Euros (EUR 500.-) each.

The conclusion of the valuation report is as follows:

"Based on the procedures applied as described above we confirm that the value of the Patents is at least equal to the number and value of the 1,000 units with a par value of EUR 1.- each."

This valuation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions of the members

Immediately after the incorporation of the Company, the members, represented as here above stated, representing the entire corporate capital take the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich.
- 2) The number of managers is set at two (2).
- 3) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:
 - Ms. Corinne NÉRÉ, born in Roubaix (France), on July 12, 1958, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich,
 - Mr. Ashot TER-AVANESSOV, born in Baku (Azerbaijan), on May 23, 1972, residing at 66B Carlton Hill, NW8 0ET London, United Kingdom.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1. FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon la loi chypriote, ayant son siège social à Michail Georgiu, 70, Athienou, P.C. 7600, Larnaca, Cyprus, immatriculée auprès du Registre des Sociétés, sous le numéro HE 252853,

dûment représentée par Maître Juliette FEITLER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 novembre 2010.

2. M. Mikhail PREDTECHENSKIY, né à Gusinoozersk, Selenginsk District, Buryat RSSA, le 23 avril 1957, résidant à Morskoy Prospect St., 40, Apt. 38, Novosybyrsk, Russia,

dûment représentée par Maître Juliette FEITLER, prenamed,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 novembre 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le représentant des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée :

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier ainsi constituée par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. Objet Social. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut notamment utiliser ses fonds pour l'acquisition et la subsistance de droits de propriété intellectuelle et notamment conclure des contrats de licences ou tous autres contrats relatifs aux droits des marques. Lorsque cela sera nécessaire la Société pourra contracter tout emprunt nécessaire afin d'assurer la financement des opérations conduites dans le cadre de son objet social.

La Société peut également employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la disposition d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, contrats de nantissement, sûretés ou autres) à des sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts,

convertibles ou non, et/ou de créances. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination Sociale. La Société a comme dénomination MCD Technologies S.à r.l..

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital Social. Le capital social de la Société s'élève à trente deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente deux mille (32.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s) et peuvent soit être des personnes physiques soit des personnes morales. Lorsqu'une personne morale est nommée gérant, celle-ci devra désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 16. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Plutôt que dans le cadre de l'assemblée générale, les associés pourront également prendre des décisions par écrit, à condition que ces décisions soient prises par vote unanime représentant la totalité du capital social de la Société.

Art. 17. Exercice Social. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Affectation des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Les dividendes intérimaires devront être distribués sous les conditions suivantes :

1. les comptes intérimaires sont rédigés sur une base trimestrielle ou semestrielle,
2. ces comptes font état des profits y compris les profits reportés,
3. la décision de payer des dividendes est prise par le conseil de gérance s'il y a assez de liquidités. Sinon, la décision doit être prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 20. Dissolution - Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 19.

Art. 21. Application de la Loi. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

- Intervient alors Maître Juliette FEITLER, préqualifiée, agissant comme mandataire de la société FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 novembre 2010 étant entendu que le mandataire ne sera pas considéré comme fondateur, déclare souscrire au nom et pour le compte de FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, à trente un mille (31.000) parts sociales de la Société et libérer entièrement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de trente un mille euros (EUR 31.000,-).

Les trente un mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune sont allouée à la société FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, si bien que le montant de trente un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été certifié au notaire instrumentant.

- Intervient ensuite Maître Juliette FEITLER, préqualifiée, agissant comme mandataire du M. Mikhail PREDTECHENSKIY, préqualifié, en vertu de ladite procuration sous seing privé donnée le 29 novembre 2010 étant entendu que le mandataire ne sera pas considéré comme fondateur, déclare souscrire au nom et pour le compte du M. Mikhail PREDTECHENSKIY, préqualifié, à mille (1.000) parts sociales et libérer entièrement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en deux brevets, (i) un inscrit auprès de l'agence russe des brevets et des marques sous le numéro 2157060 daté le 27 septembre 2000 et (ii) l'autre inscrit auprès du bureau des brevets et des marques des Etats-Unis sous le numéro US 6,846,467 B1 daté le 25 janvier 2005, appartenant actuellement à M. Mikhail PREDTECHENSKIY, préqualifié, (ci-après dénommés conjointement les "Brevets" et individuellement un "Brevet").

Conformément à un rapport d'évaluation émis par les fondateurs de la Société le 29 novembre 2010, la valeur des Brevets contribués à la Société en vertu du présent acte s'élève à mille euros (EUR 1.000,-) avec une valeur individuelle de cinq cent euros (EUR 500) chacun.

La conclusion du rapport d'évaluation est la suivante :

"Se fondant sur la procédure appliquée mentionnée ci-dessus nous confirmons que la valeur des Brevets s'élève au moins au nombre et à la valeur de 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune."

Ledit rapport d'évaluation après avoir été signés "ne varietur" par le représentant des comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich.

2) Le nombre de gérants est fixé à deux (2)

3) Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée :

- Mme Corinne NÉRÉ, née à Roubaix (France), le 12 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich,

- M Ashot TER-AVANESSOV, né à Baku (Azerbaïdjan), le 23 mai 1972, résidant à 66B Carlton Hill, NW8 0ET London, Royaume Uni.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Juliette FEITLER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2010. Relation GRE/2010/4357. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junghinster, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004391/412.

(110004140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

AZ Electronic Materials (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.190.485,28.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.425.

—
EXTRAIT

Suite à (a liquidation en date du 4 janvier 2011 de la société AZ Electronic Materials Midco S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 102424, seule et unique associée de la Société, les neuf cent quatre vingt quatre mille sept cent quarante neuf (984.749) parts sociales détenues par AZ Electronic Materials Midco S.à r.l., susnommée, ont été transférées à la société AZ Electronic Materials Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 102143.

Suite à la liquidation en date du 14 janvier 2011 de la société AZ Electronic Materials Holdings S.à r.l., susnommée, seule et unique associée de la Société, les neuf cent quatre vingt quatre mille sept cent quarante neuf (984.749) parts sociales détenues par AZ Electronic Materials Holdings S.à r.l., susnommée, ont été transférées à la société Ridgefield Acquisition, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124379.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par la société Ridgefield Acquisition, seule et unique associée de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 février 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011017530/31.

(110021117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Brecton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 108.338.

—
La démission de la société INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., administrateur et administrateur-délégué de la société BRECTON INVESTMENTS S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de M. Marc Liesch, administrateur et administrateur-délégué de la société BRECTON INVESTMENTS S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de Mme Andrea Thielenhaus, administrateur et administrateur-délégué de la société BRECTON INVESTMENTS S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de la société AUTONOME DE REVISION, E 955, commissaire aux comptes de la société BRECTON INVESTMENTS S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.
FIDUCIAIRE DE TREVES S.C.

Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011016884/20.

(110018680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Obika Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.249.

—
In the year two thousand ten, on the twenty-first day of December,
Before Us, Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Silvio Ursini, manager, residing at, Via Pirro Ligorio 8, Rome, Italy,
here represented by the company "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", a "société anonyme" with registered office in L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri n°19-21, inscribed in the register of commerce of Luxembourg under section B and the number 13.859,

itself represented Salvatore DESIDERIO et Edoardo TUBIA, both bank employee and professionally resident in 19/21 bld du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

pursuant to a proxy dated December 20th, 2010.

The proxy given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

2. Chan Yuet Lon, manager, residing at Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italy,
here represented by the company "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", a "société anonyme" with registered office in L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri n°19-21, inscribed in the register of commerce of Luxembourg under section B and the number 13.859,

itself represented Salvatore DESIDERIO et Edoardo TUBIA, both bank employee and professionally resident in 19/21 bld du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

pursuant to a proxy dated December 20th, 2010.

The proxy given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

3. Paolo Scarlatti, manager, residing at Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italy,
here represented by the company "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", a "société anonyme" with registered office in L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri n°19-21, inscribed in the register of commerce of Luxembourg under section B and the number 13.859,

itself represented Salvatore DESIDERIO et Edoardo TUBIA, both bank employee and professionally resident in 19/21 bld du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

pursuant to a proxy dated December 20th, 2010.

The proxy given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

4. Flavia Spena, manager, residing at Via in Arcione 98, Rome, Italy,
here represented by the company "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", a "société anonyme" with registered office in L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri n°19-21, inscribed in the register of commerce of Luxembourg under section B and the number 13.859,

itself represented Salvatore DESIDERIO et Edoardo TUBIA, both bank employee and professionally resident in 19/21 bld du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

pursuant to a proxy dated December 20th, 2010.

The proxy given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

5. Davide Paolini, Journalist, residing at Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italy,
here represented by the company "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", a "société anonyme" with registered office in L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri n°19-21, inscribed in the register of commerce of Luxembourg under section B and the number 13.859,

itself represented Salvatore DESIDERIO et Edoardo TUBIA, both bank employee and professionally resident in 19/21 bld du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

pursuant to a proxy dated December 20th, 2010.

The proxy given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

6. Andrea Corsetti, manager, residing at Via Michele Mercanti 22, Rome, Italy,

here represented by the company "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", a "société anonyme" with registered office in L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri n°19-21, inscribed in the register of commerce of Luxembourg under section B and the number 13.859,

itself represented Salvatore DESIDERIO et Edoardo TUBIA, both bank employee and professionally resident in 19/21 bld du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

pursuant to a proxy dated December 20th, 2010.

The proxy given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

7. QM S.r.l., a limited liability company, governed by Italian law, having its registered office Via Leonardo Da Vinci 7, cap 21013, Gallarate, Italy, registered with Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Varese under number 298231, here represented by the company "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", a "société anonyme" with registered office in L-1724 Luxembourg, boulevard du Prince Henri n°1921, inscribed in the register of commerce of Luxembourg under section B and the number 13.859,

itself represented Salvatore DESIDERIO et Edoardo TUBIA, both bank employee and professionally resident in 19/21 bld du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

pursuant to a proxy dated December 20th, 2010.

The proxy given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

(hereinafter collectively the Founding Shareholders).

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have required the undersigned notary to document the deed of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Article	means these articles of association.
Board	means the management body of the Company consisting of the Directors, if several Directors have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually opened for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Obika Holdings S.A.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Shareholders	means the persons registered in the register of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Law as the holders of Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) each and Share means any of them.
Sole Director	means the sole director of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is "Obika Holdings S.A.". The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or more Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Registered Office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-

City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of Luxembourg-City, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Director, by a decision of the Sole Director.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) Shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in article 11 below.

The authorised capital is set at seven million five hundred thousand Euro (EUR 7,500,000) divided into seven million five hundred thousand (7,500,000) Shares.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, is authorised to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, within a period expiring on the fifth (5th) anniversary of the date of formation of the Company subject to extension to be decided by the General Meeting adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in article 11 below.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution of fully-paid Shares to Shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, this article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

Art. 6. Shares. The Shares shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

A register of the Shareholder(s) of the Company will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by Law.

Art. 7. Transfer of Shares. The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s), such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 9. Annual General Meeting - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the thirtieth (30) of June of each year at 1pm. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Director, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors may convene a General Meeting.

They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one (1) month, if Shareholders representing one-tenth (1/10) of the subscribed capital require it in writing, with an indication of the agenda.

One or more Shareholders representing at least one tenth (1/10) of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to registered Shareholders.

Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half (1/2) of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting.

The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to Shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one vote at General Meetings.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth

in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board.

Art. 11. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a Shareholder.

Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) Directors who need not be Shareholders. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as Director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The Director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining Directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new Directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Directors will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Directors at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the Directors are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Director. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least one half (1/2) of its members is present and/or represented. A Director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two (2) Directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Law. Decisions are taken by the majority of the Directors present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Directors attending the meeting can be identified,

(ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other,

(iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and

(iv) the Directors can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two (2) Directors or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of all members of the Board or (ii) in the case of a sole Director, the sole signature of the Sole Director.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

For so long as the Company has a sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has a personal and opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Indemnification. The Company may indemnify any Director or officer and his/her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Company or of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/her is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, gross negligence or willful misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled.

Art. 19. Audit. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

At the latest one (1) month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director, and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2011.

Subscriptions

The Articles having thus been established, the Founding Shareholders, prenamed and represented as described above, hereby declare that they subscribe to thirty-one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company as follows:

Silvio Ursini, prenamed:	fifteen thousand nine hundred and ninety-three (15,993) shares;
Chan Yuet Lon, prenamed:	three thousand and ten (3,010) shares;
Paolo Scarlatti, prenamed:	two thousand sixty-nine (2,069) shares;
Flavia Spena, prenamed:	two thousand one hundred and thirty-two (2,132) shares;
Davide Paolini, prenamed:	two thousand eight hundred and twenty (2,820) shares;
Andrea Corsetti, prenamed:	two thousand seven hundred and fifty-one (2,751) shares; and
QM S.r.l., prenamed:	<u>two thousand two hundred and twenty-five (2,225) shares</u>
Total:	thirty one thousand (31,000) shares

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholders by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) paid by the Founding Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1.500.-.

Resolutions of the shareholders

The above named Founding Shareholders, representing the whole of the subscribed share capital of the Company, have unanimously passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three (3);

2. the following persons are appointed as directors:

- Silvio Ursini, manager, residing in Rome, Via Pirro Ligorio 8, Italy;

- Chan Yuet Lon, manager, residing at Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italy; and

- Salvatore Desiderio, employee, residing at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. there is appointed FINSEV S.A., having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 103.749, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board and of the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2016; and

5. the address of the registered office of the Company is set at 1921, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy holders of the appearing parties, all of whom are known to the undersigned notary by their surnames, names, civil status and residences, the said proxy holders of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre,

Par-devant Nous, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Silvio Ursini, gérant, résidant à Via Pirro Ligorio 8, Rome, Italie, ici représentés par la société anonyme luxembourgeoise dénommée "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 13.859,

elle-même représentée par Salvatore DESIDERIO et Edoardo TUBIA, tous deux employés privés, résident professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri

en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2010, laquelle procuration, signée «ne varietur», resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

2. Chan Yuet Lon, gérant, résidant à Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italie,

ici représentés par la société anonyme luxembourgeoise dénommée "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 13.859,

elle-même représentée par Salvatore DESIDERIO et Edoardo TUBIA, tous deux employés privés, résident professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri

en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2010, laquelle procuration, signée «ne varietur», resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement Paulo Scarlatti, gérant, résidant à Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italie,

3. Paolo Scarlatti, gérant, résidant à Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italie,

ici représentés par la société anonyme luxembourgeoise dénommée "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 13.859,

elle-même représentée par Salvatore DESIDERIO et Edoardo TUBIA, tous deux employés privés, résident professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri

en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2010, laquelle procuration, signée «ne varietur», resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement

4. Flavia Spena, manager, résidant à Vial in Arcione 98, Rome, Italie,
ici représentés par la société anonyme luxembourgeoise dénommée "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 13.859,
elle-même représentée par Salvatore DESIDERIO et Edoardo TUBIA, tous deux employés privés, résident professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri

en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2010, laquelle procuration, signée «ne varietur», resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement

5. Davide Paolini, journaliste, résidant à Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italie,
ici représentés par la société anonyme luxembourgeoise dénommée
"SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 13.859,

elle-même représentée par Salvatore DESIDERIO et Edoardo TUBIA, tous deux employés privés, résident professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2010, laquelle procuration, signée «ne varietur», resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement

6. Andrea Corsetti, gérant, résidant à Via Michele Mercanti 22, Rome, Italie,
ici représentés par la société anonyme luxembourgeoise dénommée "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 13.859,
elle-même représentée par Salvatore DESIDERIO et Edoardo TUBIA, tous deux employés privés, résident professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri

en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2010, laquelle procuration, signée «ne varietur», resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement

7. QM S.r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois italiennes, ayant son siège social à Via Leonardo Da Vinci 7, cap 21013, Gallarate, Italie, inscrite à la Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Varese sous le numéro 298231,

ici représentés par la société anonyme luxembourgeoise dénommée "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 13.859,
elle-même représentée par Salvatore DESIDERIO et Edoardo TUBIA, tous deux employés privés, résident professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri

en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2010, laquelle procuration, signée «ne varietur», resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement (ci-après collectivement les Actionnaires Fondateurs).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et de dresser les statuts qu'elles ont arrêtés comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. En cas d'interprétation des présents statuts, à moins que le contexte ne le prévoit autrement, les termes suivant auront la signification suivante:

Actions	signifie les actions nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et Action signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Actionnaire Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre de la Société, conformément aux articles 39 et 40 de la Loi, en tant que seul détenteur des Actions de temps à autre.
Actionnaires	signifie les personnes nommées dans le registre de la Société, conformément aux articles 39 et 40 de la Loi, en tant que détenteurs d'Actions de temps à autre et Actionnaire signifie n'importe lequel d'entre eux.
Administrateur Unique	signifie l'administrateur unique de la Société.
Administrateurs	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Administrateur signifie n'importe lequel d'entre eux.
Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Actionnaires.
Conseil	signifie l'organe de gestion de la Société constitué par les Administrateurs, si plusieurs Administrateurs ont été nommés.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.

Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Société	signifie Obika Holdings S.A.
Statuts	signifie les présents statuts.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "Obika Holdings S.A.". La Société est une société anonyme gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Actionnaire Unique ou plusieurs Actionnaires. Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est la détention de participations sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises et tout autre forme d'investissement ou l'acquisition par acquisition, souscription ou de toute autre manière et tout autre cession par vente, échange ou autre de tous instruments financiers ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous quelque forme et peut procéder à l'émission d'obligations, notes, certificats, actions, parts bénéficiaires, de billets à ordre, warrants, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg-Ville, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Administrateur unique, par une décision de l'Administrateur Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-une mille (31.000) Actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Le capital autorisé de la Société est fixé à sept million cinq cent mille euros (7.500.000) divisé en sept million cinq cent mille (7.500.000) Actions.

Le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est autorisé d'augmenter le capital social dans la limite du montant du capital autorisé, en entier ou en partie, de temps en temps, au cours d'une période expirant le jour du cinquième (5^{ème}) anniversaire de la date de constitution de la Société sous réserve d'une prolongation décidée par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues par l'article 11 ci-dessous.

Le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est autorisé par les présentes de déterminer les conditions se rattachant à toute souscription, ou il peut de temps en temps décider d'augmenter le capital en entier ou partiellement par la conversion de profit net ou de réserves (y compris des primes d'émission) de la Société en capital et l'attribution des Actions entièrement souscrites aux Actionnaires en lieu et place de dividendes.

Chaque fois que le Conseil agira pour rendre effective l'augmentation de capital, l'article 6 sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action; le Conseil nommera et autorisera toute personne à prendre toutes les actions nécessaires à l'obtention de l'exécution et la publication d'un tel amendement, y compris la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des Statuts qui s'en suivent devant un notaire.

Art. 7. Actions. Toutes les Actions sont nominatives et resteront sous forme nominative.

Un registre de(s) Actionnaire(s) est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des cessions d'Actions et les dates de ces cessions. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 8. Cessions des Actions. La cession des Actions peut se faire par une déclaration écrite de cession inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'Actions d'autres instruments de cession, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle – Autres assemblées. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le trente (30) juin de chaque année à 13 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas, ainsi que le commissaire aux comptes peuvent convoquer une Assemblée Générale.

Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un (1) mois, lorsque des Actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social souscrit le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées huit (8) jours avant l'assemblée aux Actionnaires.

Quand toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les Actionnaires sont présents et/ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié (1/2) du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux (2) journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées à l'Assemblée Générale concernée. Les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires.

Chaque Action donne droit à une voix aux Assemblées Générales.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le Président du Conseil.

Art. 12. Administration. Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire.

Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société est administrée par un Conseil comprenant au moins trois (3) Administrateurs, lesquels ne sont pas nécessairement Actionnaires. L'Administrateur Unique et les membres du Conseil sont élus pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou les membres du Conseil, conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) Administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un Administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'Administrateur disponible, une Assemblée Générale devra être rapidement convoquée par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux Administrateurs.

Art. 13. Réunion. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Administrateurs nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Administrateurs présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation au Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et heures prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Administrateur peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Administrateurs au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents et/ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Administrateurs. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Administrateurs ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux (2) Administrateurs ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de tous les membres du Conseil ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en présence d'un Administrateur unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société aient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou est(sont) administrateur, actionnaire, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité.

Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de son affiliation avec cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque opération de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette opération; un rapport devra être fait au sujet de cette opération et de l'intérêt personnel de ce Administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas à l'Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et cet Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt personnel et contraire à celui de la Société et ces procès-verbaux seront présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Indemnisation. La Société peut indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui/elle en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il/elle sera impliqué(e) en raison du fait qu'il/elle a été ou qu'il/elle est Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de par laquelle il/elle n'est pas en droit d'être indemnisé(e), excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il/elle sera finalement jugé(e) responsable de fraude, négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels cette personne a droit.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le(s) commissaire(s) en fonction peut être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumettra au plus tard un (1) mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du(des) commissaire(s) aux comptes, qui rédigera/ont sur cette base son(leur) rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du(des) commissaire(s) aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents seront à la disposition des Actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil ou, le cas échéant par l'Administrateur Unique, et doivent être payés aux lieux et heures choisis par le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 24. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Actionnaires proportionnellement aux Actions détenues par eux.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2011.

Souscriptions

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les Actionnaires Fondateurs, prénommés et représentés tels que décrit ci-dessus, déclarent qu'ils souscrivent les trente-et-un mille actions représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

1. Silvio Ursini, prénommé:	quinze mille neuf cent quatre-vingt-treize (15.993) actions;
2. Chan Yet Lon, prénommé:	trois mille dix (3.010) actions;
3. Paulo Scarlatti, prénommé:	deux mille soixante-neuf (2.069) actions;
4. Flavia Spena, prénommée:	deux mille cent trente-deux (2.132) actions;
5. Davide Paolini, prénommé:	deux mille huit cent vingt (2.820) actions;
6. Andrea Corsetti, prénommé:	deux mille sept cent cinquante-et-une (2.751) actions; et
7. QM S.r.l., prénommée:	deux mille deux cent vingt-cinq (2.225) actions.
Total:	trente-et-un mille (31.000) actions

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par les Actionnaires Fondateurs par des paiements en espèces, de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) payé par les Actionnaires Fondateurs est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme EUR 1.500.-.

Résolutions des actionnaires

Les Actionnaires Fondateurs prénommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. le nombre de administrateurs est fixé à trois (3);
2. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:
 - Silvio Ursini, gérant, résidant à Via Pirro Ligorio 8, Rome, Italie,
 - Chan Yuet Lon, gérant, résidant à Via Guido d'Arezzo 10, 00198, Rome, Italie, et
 - Salvatore Desiderio, employé, résidant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
3. est nommé FINSEV S.A., ayant son siège social à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 103.749 en tant que commissaire aux comptes de la Société;
4. le mandat des membres du Conseil et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2016; et
5. le siège social de la Société est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, connues du notaire soussigné par leur noms, prénoms usuels, état civil et demeure, lesdits mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: S. DESIDERIO, E. TUBIA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 décembre 2010, LAC/2010/58348: Reçu soixante quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23/01/2011.

Référence de publication: 2011012253/840.

(110013909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Skigo S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 114.411.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire et plénière de Skigo S.A. tenue le 31 décembre 2010 que:

- Les démissions des administrateurs MM Alexis de Bernardi, Régis Donati et Robert Reggiori sont acceptées avec effet au 31/12/2010.

- La démission de M. Mohammed Kara de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 31/12/2010.

- Sont nommés pour une durée indéterminée:

Vincent Corneau, né à Verviers (Belgique) le 29/08/1960, domicilié rue Belle-Vue n.3 à L-1227 Luxembourg, président du conseil d'administration;

Bertrand Michaud, né à Paris le 21/11/1961, domicilié rue Belle-Vue n.3 à L-1227 Luxembourg, administrateur;

Marc Claude Pierre Caffa, né à Beyrouth (Liban) le 31/05/1954, domicilié rue Philippe II n.34 à L-2340 Luxembourg, administrateur;

Gianluca Benni, né à Rome (Italie) le 12/07/1977, domicilié rue Philippe II n.34 à L-2340 Luxembourg, commissaire aux comptes.

- Le siège social de la société est transféré rue Belle-Vue n.3 à L-1227 Luxembourg.

Pour Skigo S.A.

Signature

Référence de publication: 2011018001/24.

(110020350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

LSF5 MHB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 990.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.492.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que:

Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
PP

Référence de publication: 2011016774/22.

(110019574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

LSF5 Roundup Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 326.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.556.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que: Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
PP

Référence de publication: 2011016775/22.

(110019571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

S.L.C.A., Société Luxembourgeoise de Courtage Audio-Video, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 72, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 24.854.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020036/10.

(110023404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.856.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que: Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme
 Pour la société
 Signature
 PP

Référence de publication: 2011016777/22.

(110019566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

LBC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.503.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2010 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010, LAC / 2010/58250.

Que:

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat,
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Pour extrait conforme
 Joëlle BADEN
 Notaire

Référence de publication: 2011016906/20.

(110019075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Proгим, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.670.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 juin 2010

Les membres du Conseil d'Administration procèdent à la nomination, avec effet immédiat, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Jeannot SERTIC, demeurant 7, rue du Bois L-5692 Elvange

Le mandat du Président du Conseil d'Administration nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2012.

Référence de publication: 2011017769/12.

(110021258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

M & S Mode Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 19.380.

—
EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 27 janvier 2011, KBB Buitenland B.V., une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social à Hoogoorddreef 11, 1101 BA Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce Néerlandais sous le numéro 33265543, en tant qu'associé unique de la société M&S Mode Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 19.380 et ayant un capital social de cent vingt-cinq mille euro (EUR 125.000,-) (la Société), a transféré les cinq mille (5,000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à Cool Invest

III B.V., une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social à Hoofdveste 10, 3992 DG Houten, Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce Néerlandais sous le numéro 51331012.

En conséquence duquel, Cool Invest III B.V. est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M&S Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011016911/22.

(110018905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Bastion Managing Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 109.157.

Déclaration de modification dans les personnes des associés en vertu d'un contrat de cession intervenue en date du 17 janvier 2011

En vertu d'un acte de transfert de parts sociales daté du 17 janvier 2011, la société Bastion Lux Participation S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B109156, a transféré 752 de ses parts sociales à la société Leopard Germany Holding 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B0155840.

Dès lors, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

Bastion Lux Participation S.à r.l.:	48 parts sociales
Leopard Germany Holding 3 S.à r.l.:	752 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2011016968/22.

(110020009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

S.L.C.A., Société Luxembourgeoise de Courtage Audio-Video, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 72, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 24.854.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020037/10.

(110023406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Gamma Logistics Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.553.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 janvier 2011

Le siège social de la société est transféré au 25 B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les démissions de Monsieur Alexis DE BERNARDI, Monsieur Régis DONATI et Monsieur Robert REGGIORI de leurs postes d'administrateurs sont acceptées.

Monsieur Patrick MEUNIER, conseiller économique, Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, et Madame Anna MEUNIER-DE MEIS, administrateur de sociétés, tous trois domiciliés professionnellement au 25 B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société.

La démission de Monsieur Louis VEGAS-PIERONI de son poste de Commissaire aux comptes est acceptée.

MRM CONSULTING S.A., RCS B56911, 25 B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé nouveau Commissaire aux comptes de la société.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
GAMMA LOGISTICS INVESTMENT S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2011017083/23.

(110020247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Mode Sexy Brésil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3824 Schiffflange, 11, Cité um Benn.

R.C.S. Luxembourg B 138.258.

Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2011

Ordre du jour:

1. Cession de parts

Résolutions prises:

Les associés:

de la société à responsabilité limitée MODE SEXY BRÉSIL, ayant son siège social à L-3824 Schiffflange, 11, Cité um Benn,

A pris la résolution unique:

Deuxième résolution:

Madame Véronique DOS SANTOS JORDAO propriétaire de 100 parts de la société à responsabilité limitée MODE SEXY BRÉSIL, établie et ayant son siège social à Schiffflange;

Madame Véronique DOS SANTOS JORDAO cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Dilma DE LIMA DANTAS, qui accepte, 49 parts de la société dont s'agit.

Madame Véronique DOS SANTOS JORDAO cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur José LAGE MARTINS, qui accepte, 51 parts de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (deuxième résolution), le capital social de la société MODE SEXY BRÉSIL, S.à r.l., représenté par cent (100) parts sociales, est répartie comme suit:

Madame Dilma DE LIMA DANTAS	49 parts sociales
Monsieur José LAGE MARTINS	51 parts sociales
Total:cent parts sociales	100 parts sociales

Les présentes cessions sont consenties et acceptées moyennant le prix nominal des parts, montants que Madame Véronique DOS SANTOS JORDAO reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Schiffflange, le 25 janvier 2011, en 3 exemplaires. José LAGE MARTINS / Dilma DE LIMA DANTAS / Véronique DOS SANTOS JORDAO.

Référence de publication: 2011018094/31.

(110020974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Hifi-Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 42.749.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} février 2010 a reconduit:

- Madame Blandine NIEDERCORN, née le 14 octobre 1953 à Moyenmoutier (France), demeurant à L-1840 Luxembourg, 2 boulevard Joseph II, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016;

- Monsieur Jacques NIEDERCORN, né le 2 août 1951 à Thionville (France), demeurant à L-1840 Luxembourg, 2 boulevard Joseph II, dans son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016;

- Monsieur Jean-Paul NOESEN, né le 21 janvier 1959 à Luxembourg, demeurant à L-1628 Luxembourg, 18 rue des Glacis, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016;

- la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, dont le siège social se situe à L-1513. Luxembourg, 119 Avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29501, dans son mandat de commissaire jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 21/12/10.

Signature.

Référence de publication: 2011017095/20.

(110020386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Higher Ground S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.091.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 2 février 2011

Le conseil d'Administration a accepté la démission présentée par Madame Céline Bonvalet avec effet rétroactif au 08 décembre 2010 et propose de coopter avec effet immédiat Mr. Lorenzo Barcaglioni, né le 18 avril 1974 à Rome ayant pour adresse professionnelle le 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg.

De telle sorte que le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Mr. Eammon J. Crowley, ayant son adresse professionnelle au 6, Hilgrove Street, JE-JE4 PZH St Helier, Président
- Mme Betty Prudhomme, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Administrateur

- M. Lorenzo Barcaglioni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Administrateur
Le mandat de Mr. Lorenzo Barcaglioni prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Février 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011017096/21.

(110020637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Grandima SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 132.960.

—
Extrait du conseil d'administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011017624/13.

(110021033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Real Web S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.028.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 15 Novembre 2010 que:

Administrateurs:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg est relue administrateur;

Monsieur Andrea PICCIONI, entrepreneur, Président du Conseil d'administration, résident Av. S.J. Bosco, Caracas, Venezuela à été nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur Massimo LONGONI, administrateur délégué, résident à 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526, Luxembourg

Commissaire:

Monsieur Marcel STEPHANY, résident au 23 cité Aline Mayrisch, L – 7268 Bereldange

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011017195/22.

(110019988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Sodexo Senior Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 26.039.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 décembre 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2011:

- Monsieur Michel CROISÉ, administrateur de sociétés, demeurant au 48, rue Josse Impens, B - 1030 Scharbeek, Belgique, Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Marc PONCÉ, directeur général pour le Luxembourg, demeurant au 67, rue de l'Institut Molitor, B -6717 Attert, Belgique;

- Monsieur Johannes RIJNIERSE, directeur, demeurant à Manegelaantje 2, 3062 CV Rotterdam, Pays-Bas.

Est nommé réviseur d'entreprises et non commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2011:

- PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 13 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011017229/20.

(110018888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.375.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 14 janvier 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 14 janvier 2011 que Monsieur Ulrich RITTER a démissionné de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011017788/12.

(110021494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

VF (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.724.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2010

En date du 17 décembre 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 6 octobre 2009, de Monsieur Alexandre Meyer en qualité d'Administrateur.

- de ratifier la cooptation de Monsieur Mark Edmonds, 5 Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg en tant qu'administrateur avec effet au 28 juillet 2010, en remplacement de Monsieur Alexandre Meyer

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean-Claude Ramel, Monsieur Yvar Mentha, Monsieur Patrick Zurstrassen, Monsieur Martin Gafner et Monsieur Mark Edmonds en qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2012.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.
Pour extrait sincère et conforme
Pour VF (Lux)
CACEIS Bank Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011017259/20.

(110020278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Asia Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.393.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que: Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

PP

Référence de publication: 2011017279/22.

(110019608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Shaftesbury Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.593.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 14 janvier 2011

Monsieur Ulrich RITTER a démissionné de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shaftesbury Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2011017789/12.

(110021495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Columbus Participations Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 440.150,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.816.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Rectificatif de l'extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 19 août 2010, enregistré et déposé auprès du registre de Commerce et des Sociétés le 31/08/2010 sous la référence L100133881.05.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 Août 2010 de nommer en tant que nouveau gérant de la société:

- Monsieur Romain Gonthier, résident au 42 Manchuria Road - Londres SW11 6AE
 - Royaume-Uni, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.
 Pour Columbus Participations Lux Sarl
 Signatures
 Un mandataire

Référence de publication: 2011017289/21.

(110019299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

LSF Aggregated Lendings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 103.251.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que:
 Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011;

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme
 Pour la société
 Signature
 PP

Référence de publication: 2011017296/22.

(110019615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 53.433.

—
 La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Référence de publication: 2011017594/11.

(110021443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

LSF Elancourt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.964.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que:
 Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

PP

Référence de publication: 2011017297/22.

(110019614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

LSF Ichigaya Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 136.801.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que:

Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

PP

Référence de publication: 2011017298/22.

(110019612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

LSF Marseille II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.887.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que:

Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
PP

Référence de publication: 2011017299/22.

(110019844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Unimac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 147.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 07.02.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011020045/10.

(110023526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

LSF Marseille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 711.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.567.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que:

Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
PP

Référence de publication: 2011017300/22.

(110019610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Vervander S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 26.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011020046/10.

(110023538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

LSF Ozark Finance Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 552.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.273.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que: Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

PP

Référence de publication: 2011017301/22.

(110019842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Yachteamo, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 150.575.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020054/10.

(110023319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

LSF6 Lux Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 386.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.059.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que: Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
PP

Référence de publication: 2011017309/22.

(110019770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

LSF6 Lux Investments VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.548.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que: Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
PP

Référence de publication: 2011017310/22.

(110019742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

LSF6 Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 320.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.934.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que: Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
PP

Référence de publication: 2011017311/22.

(110019740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

A.F.I.L. S.à r.l., Agence Fonseca Immobilier Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 59.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011020073/10.

(110024428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

LSF7 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.534.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que: Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

PP

Référence de publication: 2011017312/22.

(110019711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

LSF7 Lux Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.005.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que: Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme
 Pour la société
 Signature
 PP

Référence de publication: 2011017313/22.

(110019649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Agence Glesener & Mach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6453 Echternach, 5, rue Krunn.
 R.C.S. Luxembourg B 104.206.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber-Köhler, Kornelia.

Référence de publication: 2011020074/10.

(110024552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

LSF7 Lux Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
 R.C.S. Luxembourg B 151.006.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que:
 Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011;

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme
 Pour la société
 Signature
 PP

Référence de publication: 2011017314/22.

(110019708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

LSF7 Lux Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
 R.C.S. Luxembourg B 151.007.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que:
 Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
PP

Référence de publication: 2011017315/22.

(110019648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Immo Future S.A., Agence Immobilière du Future S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 85.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011020076/10.

(110024429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

LSF7 Lux Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.008.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que: Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
PP

Référence de publication: 2011017316/22.

(110019625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

LSF7 Lux Investments V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.017.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que: Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme
 Pour la société
 Signature
 PP

Référence de publication: 2011017317/22.

(110019617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

AM LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Belvaux, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011020079/10.

(110024037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

LSREF Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.897.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que:
 Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme
 Pour la société
 Signature
 PP

Référence de publication: 2011017318/22.

(110019828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

LSREF Lux Investments IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.869.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que:
 Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

PP

Référence de publication: 2011017319/22.

(110019825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Arsenic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9231 Diekirch, 8, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 96.006.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011020085/10.

(110024161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Bain Capital Everest Manager Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.537.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011020093/10.

(110024501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

EQT Mezzanine SSP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.700,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.650.

—
EXTRAIT

L'adresse de l'associé EQT Expansion Capital I Limited est désormais la suivante:

PO Box 269, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

ANDREAS DEMMEL

Un mandataire / MANAGER

Référence de publication: 2011018594/16.

(110021217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.
